Compte rendu de la réunion ouverte de coordination du réseau RSCD

Bruxelles, 24-25 septembre 2015

**25 septembre 2015**

La réunion commence par le mot de bienvenue, la présentation et l’adoption de l’ordre du jour.

**Session 1: Programme d’action d’Addis-Abeba et cadre des Objectifs de développement durable (ODD)**

Cette session vise à donner une analyse globale des résultats de ces deux processus internationaux, en particulier les points faibles et les points forts.

**María José Romero, d’Eurodad**, attire l’attention sur le fait que le document final manque d’autorité, d’ambition et d’actions. Il est trop optimiste à l’égard du rôle du secteur privé, mais ne reconnaît pas le rôle que peuvent jouer les États dans la mise en œuvre de ces processus. En outre, les concepts de partenariats public-privé (PPP) et de financement mixte ont été approuvés sans engagements tangibles de la part du secteur privé. Par conséquent, aucune avancée n’est à signaler du côté de la responsabilité du secteur privé. María José Romero relève toutefois certains aspects positifs, notamment les nouvelles modalités de suivi, différentes et plus solides (une structure de suivi annuel sur le financement du développement sera bientôt mise en place), le rôle de la société civile au niveau mondial et ses interdépendances au niveau national (comme l’a bien relayé la presse), la future campagne en faveur d’un organisme fiscal mondial (en prévision de l’Assemblée générale des Nations Unies de 2016).

**Jan Van de Poel, de la plate-forme belge d’ONG 11.11.11**, indique que la société civile attend beaucoup du financement du développement et que la crise actuelle du multilatéralisme appelle à réviser ces attentes à la baisse. Il précise que, pour progresser, il faut agir à New York (ODD) et à Paris (COP21) et rester informé du travail des Nations Unies sur la dette, du travail du comité fiscal des Nations Unies, etc.

Ces deux présentations sont suivies d’une séance de questions-réponses, au cours de laquelle les participant(e)s rappellent l’engagement de 0,7%; ils considèrent que la politique budgétaire devrait être une priorité et qu’il faudrait étudier la question de l’imposition et des paradis fiscaux. Nous devons réfléchir à des stratégies qui nous permettent de placer à l’ordre du jour les questions qui nous tiennent à cœur, avec la participation de l’OIT.

Conclusions

La mise en œuvre des ODD disposera de ses propres modalités, y compris des mécanismes de contrôle et de suivi, qui se rapporteront essentiellement au Forum politique de haut niveau. La conférence d’Addis-Abeba s’est révélée positive, dans la mesure où elle a permis de mettre en place un suivi sur le financement du développement qui est bien plus général que les ODD, axés spécifiquement sur les objectifs et les cibles. Cette ampleur offre aux syndicats la possibilité de travailler en étroite collaboration à différents niveaux, pour faire valoir les priorités fondamentales des syndicats dans ces importants processus. Nous avons déjà obtenu des résultats: le thème du travail décent et du plein-emploi productif pour tous, qui englobe la protection sociale et les services publics pour tous, a été approuvé par la conférence d’Addis-Abeba. Il en est de même pour le Programme de développement durable à l’horizon 2030. Ces points sont très importants pour les syndicats et nous devrons intensifier la coopération et soutenir le rôle spécifique de l’OIT au sein des agences des Nations Unies dans ces domaines.

**Session 2: Actions à mener par les syndicats: indicateurs et suivi des ODD, comment encourager le programme relatif au travail décent, à la protection sociale et au dialogue social aux niveaux mondial, régional et national**

**Matt Simonds (CSI/RSCD)** présente le travail réalisé sur les indicateurs des ODD, en précisant que le travail de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs sera finalisé en mars 2016. Deux indicateurs ont été définis pour chaque cible, et certains sont utilisés dans plusieurs cibles différentes. L’OIT participe à ce travail, mais la société civile et/ou les syndicats ne sont pas membres en tant que tels. Nous avons établi une solide collaboration avec l’OIT et l’ACTRAV et nous travaillons actuellement ensemble sur les indicateurs. Nous avons uniquement apporté notre contribution pour les cibles prioritaires du point de vue des syndicats. Nous devrions utiliser notre document sur les indicateurs pour renforcer nos propositions face aux gouvernements nationaux.

**Oscar Ernerot (LO Suède)** explique ce qu’est l’Accord mondial; les syndicats suédois discutent avec le Premier ministre depuis 2012, ce qui a abouti à l’Accord mondial, que les syndicats rapprochent aujourd’hui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, LO estime qu’il serait souhaitable que la CSI adopte la politique de l’Accord mondial, qui part du principe que le développement repose sur les trois piliers que sont le travail décent, le dialogue social et le tripartisme. Cette question a été soulevée lors de la conférence d’Addis-Abeba par l’OIT, le gouvernement suédois et la CSI. L’OIT devrait assumer le rôle d’organe significatif des Nations Unies et de partenaire fort de l’Accord mondial, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l’objectif 8 du programme de développement durable pour 2030.

**Paola Simonetti (CSI/RSCD)** fait remarquer que le contenu de l’Accord mondial correspond à notre programme sur le développement. Lors de la conférence d’Addis-Abeba, une discussion a eu lieu entre les représentant(e)s des gouvernements suédois, belge, brésilien et sud-africain, le secrétaire général de l’OIT (Guy Ryder) et le secrétaire général adjoint de la CSI (Wellington Chibebe). C’est la seule discussion d’Addis-Abeba qui a porté non seulement sur le travail décent, mais aussi sur le rôle du dialogue social dans le développement, et comme moyen de mettre en œuvre le nouveau cadre de développement. Le plus difficile consiste actuellement à faire progresser cette question, à créer et faciliter des alliances au niveau gouvernemental. L’Accord mondial est mentionné dans le projet de résolution sur les «priorités des syndicats pour le développement», qui sera présenté au Conseil général de la CSI à Sao Paolo, et il semble nécessaire de travailler avec l’OIT pour assurer une mise en œuvre satisfaisante du programme de développement durable pour 2030 à l’échelle nationale.

En ce qui concerne la mise en œuvre des ODD au niveau de l’UE, nous avons été invités par un groupe d’OSC européennes qui réfléchissent à la manière d’avancer. L’idée est de créer une instance de l’UE pour contrôler la mise en œuvre des ODD: une «Surveillance européenne des ODD». Elles souhaiteraient que les syndicats se joignent à elles, ce qui fera l’objet d’une discussion plus approfondie au sein du groupe de travail du RSCD sur les politiques de l’UE et avec la CES. Par ailleurs, le Forum politique de l’UE sur le développement a lancé une étude sur l’après-2015, en mettant particulièrement l’accent sur l’amélioration de la participation des OSC au contrôle des ODD. Cette étude concerne l’Indonésie, le Pérou, le Botswana, le Liban et les Pays-Bas. Nous devons continuer d’examiner la question pour pouvoir proposer des études par pays avec l’aide des régions.

Nous devons également penser à ce que nous devrions faire et à ce que nous sommes capables de faire au niveau national en matière de contrôle et de suivi des ODD. Les conclusions de la réunion générale du RSCD suggèrent une «Surveillance des ODD». Cette idée peut-elle s’inscrire dans nos engagements possibles?

À l’issue de la présentation, les points suivants ont été relevés:

* Une liste d’une trentaine de pays participant activement au travail de la Commission de statistique des Nations Unies sera communiquée;
* La résolution du Conseil général de la CSI sera présentée à Sao Paulo, ce qui donnera à chacun la possibilité d’apporter sa contribution. Le texte actuel plaide en faveur de l’engagement politique des syndicats dans le développement, y compris dans la mise en œuvre des ODD. Il mentionne également les autres piliers du RSCD, tels que les «partenariats syndicaux» et les «réseaux de développement régionaux»;
* Il n’est pas encore clairement défini si la «Surveillance européenne des ODD» sera liée au rôle du Comité économique et social européen (CESE), ni comment. Ce qui est certain, c’est que toutes les OSC qui participent activement aux deux instances sont pratiquement les mêmes, avec à leur tête les mandants écologistes. Le CESE essaie manifestement de trouver son propre rôle parmi les institutions de l’UE pour veiller au contrôle et au suivi des ODD.

**Session 3: Recherche d’idées sur les nouveaux types d’engagement des syndicats à l’égard des mécanismes de suivi des ODD**

À partir des débats et des discussions du matin, il est demandé aux participant(e)s de rechercher toutes les idées possibles sur les questions suivantes:

* Comment pouvons-nous prendre part au processus de suivi des ODD aux niveaux national, régional et international?
* Quelles sont les alliances possibles (avec des OSC et des acteurs gouvernementaux) pour atteindre les cibles prioritaires pour le mouvement syndical?

Conclusions

* Nous avons réalisé un travail important sur les indicateurs des ODD et il nous appartient désormais de rechercher des soutiens. Toutes nos organisations devraient s’associer avec leurs gouvernements respectifs pour promouvoir nos priorités concernant les indicateurs;
* Manifestement, le scénario est encore très flou sur les méthodes des gouvernements pour se doter des moyens nécessaires afin de tenir les engagements annoncés dans le programme de développement pour 2030. Par conséquent, les syndicats devront, à un stade préliminaire, recueillir des informations sur la situation à l’échelle nationale;
* La sensibilisation des syndicats au programme de développement pour 2030 est indispensable pour s’assurer que tout le monde sait comment mettre en œuvre ce programme. Ainsi, nous devrons réfléchir à des outils de communication (conviviaux) susceptibles de communiquer les connaissances et les informations aux organisations;
* En ce qui concerne le type de contrôle que nous souhaitons mettre en place, à quel niveau, concernant quels objectifs et quelles cibles, tous les groupes approuvent clairement que beaucoup de choses dépendent des problèmes en jeu et de la situation nationale, ce qui signifie que le contrôle pourrait concerner différents objectifs (en fonction du contexte national) mais toujours sous l’angle fondamental du travail décent. Les programmes par pays de l’OIT sur le travail décent doivent par ailleurs servir de référence pour le contrôle des ODD au plan national, ainsi que le recours aux structures de dialogue social (à l’instar de NEDLAC);
* Il est important et nécessaire de rechercher et d’encourager les alliances avec les OSC. Cependant, étant donné que les problèmes varient considérablement d’un pays à un autre, il faut travailler au cas par cas;
* Plus particulièrement au niveau de l’UE: nous devons éviter de faire le travail que la CES pourrait faire (ou qu’elle est déjà en train de faire) sur la mise en œuvre des ODD (notamment sur les politiques sociales internes de l’UE). D’un autre côté, notre réseau ne doit pas perdre de vue les politiques de développement de l’UE et se demander, par exemple, si elles sont propices/conformes à la mise en œuvre des ODD;
* Il s’agit d’un premier échange d’idées pour progresser, et les discussions restent ouvertes. Nous organisons d’ailleurs un séminaire avec l’ACTRAV en décembre pour approfondir la réflexion stratégique sur les engagements futurs du réseau.

**Session 4: Dernières informations sur le Comité directeur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement / évaluation du rôle futur du Partenariat mondial et de la participation des syndicats**

**Matt Simonds** rappelle que les syndicats participent au Comité directeur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement depuis la réunion de haut niveau d’avril 2014. En juin, le Partenariat mondial a organisé la huitième réunion de son Comité directeur, à Mexico. La réunion portait essentiellement sur le deuxième cycle de contrôle des engagements de Busan lancé par le Partenariat mondial, et il serait utile que nous y participions. Pour les syndicats, ce cycle de contrôle aura deux priorités principales à l’échelle nationale: créer des conditions favorables pour la société civile et étudier le rôle du secteur privé dans le développement.

Conclusions

Le processus de contrôle concernera une liste de pays (dont le gouvernement a approuvé la participation) et nous travaillerons avec les coordinateurs/trices des réseaux régionaux de développement du RSCD pour sélectionner des organisations en mesure de participer à ce processus de contrôle.

**Session 5: Quelles options pour les politiques de coopération Sud-Sud et l’engagement des syndicats?**

**Giulia Massobrio (CSA)** présente le thème de la coopération Sud-Sud.

[Quelles options pour la coopération Sud-Sud? – Pistes de réflexion et de débat](http://www.ituc-csi.org/IMG/pptx/csa_coop_sur_sur.pptx)

**Antonio Lisboa (CUT, Brésil)** explique le rôle des syndicats à l’égard du BRICS, en soulignant que tous les pays du BRICS rencontrent actuellement des difficultés économiques. La Déclaration d’Oufa (sommet des BRICS, juillet 2015) définit une stratégie qui repose sur la défense du multilatéralisme, l’industrialisation accrue et l’économie réelle, les projets écologiques, et l’engagement en faveur d’un programme ambitieux pour l’après-2015.

La coopération Sud-Sud a un rôle important à jouer, mais il existe des différences considérables, notamment entre la Chine et le Brésil. La coopération chinoise est assez agressive, en particulier en Afrique, tandis que le Brésil privilégie pour sa coopération des questions d’ordre technique, en fournissant par exemple des ingénieurs et des techniciens. Il convient de préciser que la Déclaration d’Oufa rappelle que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. D’autres éléments importants entrent en ligne de compte, tels que la reconnaissance officielle du forum syndical (actuellement bloqué par le gouvernement conservateur indien), l’accès aux négociations et le dialogue social avec le conseil des employeurs du BRICS. Il faut davantage d’échanges entre les syndicats des différents pays pour améliorer les connaissances sur les divers enjeux. Lors du prochain sommet, qui se tiendra en Inde, un plus grand nombre de syndicats indiens devraient participer.

Cette présentation a donné lieu à des remarques sur la participation des affiliées au sommet d’Oufa, et à certaines réserves sur la pertinence du BRICS pour illustrer la coopération Sud-Sud, étant donné que tous les pays du BRICS se trouvent dans le G20.

**26 septembre 2015**

**Session 1: Compte rendu des dernières études du RSCD sur le secteur privé et le dialogue social dans le domaine du développement**

**Diego López et Paola Simonetti** présentent cette session destinée à faire connaître le travail de recherche actuel du RSCD et à recueillir d’éventuelles réactions des participant(e)s à la réunion ouverte de coordination. Comme décidé lors de la réunion générale de Florence, une «étude fondée sur des observations factuelles» est réalisée en ce moment dans deux domaines: le dialogue social et le secteur privé dans le développement. Cette étude est la première des priorités du RSCD en matière de sensibilisation et elle sera utilisée par différentes instances dans les débats sur les politiques de développement telles que l’OCDE/CAD et le programme de développement durable pour 2030. Nous réalisons des études sur ces deux domaines dans des pays donnés; nous ajouterons un chapitre liminaire pour resituer la question dans son contexte.

Les pays cibles pour l’étude sur le dialogue social sont le Brésil, le Ghana et l’Indonésie.

Les pays cibles pour l’étude sur le secteur privé sont le Sénégal, le Malawi et la Zambie, et des programmes spécifiques seront mis en place en Amérique latine. Les coordinateurs/trices de ces études ont travaillé en collaboration sur le contenu, la méthodologie et le plan de travail pour chaque cas (voir <http://www.ituc-csi.org/reunion-ouverte-de-coordination-24?lang=fr>).

Conclusions

Les participant(e)s à la réunion ouverte de coordination saluent et apprécient ce travail de recherche, d’autant qu’il existe aujourd’hui une approche commune à tous les pays donateurs consistant à soutenir progressivement le secteur privé avec les budgets consacrés à l’aide publique au développement. Il est suggéré de prendre en compte la Convention n°94 de l’OIT (sur les marchés publics) ainsi que la dimension de genre.

Les dernières études sur le secteur privé seront tout particulièrement communiquées aux organisations des pays donateurs concernés afin de faciliter les échanges d’informations et d’apporter d’autres contributions et orientations au travail de recherche.

**Session 2: Prochain forum syndicats/CAD – échange d’idées sur les approches stratégiques**

**Matt Simonds et Paola Simonetti** annoncent les étapes conduisant au prochain forum syndicats/CAD. Le CAD est l’instance de l’OCDE qui réunit les donateurs (26) des pays de l’OCDE. Nous essayons de nouer des relations avec le CAD depuis environ deux ans. L’an passé, le RSCD a organisé un séminaire avec des délégué(e)s du CAD (Forum syndicats/CAD à Paris, en octobre 2014), ce qui a permis d’intégrer le dialogue social à ses recommandations; nous devons continuer sur cette voie. Nous tenons à promouvoir le dialogue social dans une perspective de développement, en tant que moyen réellement efficace pour mettre en œuvre les ODD. Nous voulons que les stratégies des donateurs reflètent cette approche, y compris pour le rôle des entreprises dans le développement, en mettant en avant le rôle des partenaires sociaux traités sur un pied d’égalité. Nous travaillons actuellement avec les vice-présidents du CAD (États-Unis, Allemagne et Nouvelle-Zélande) pour placer cette discussion à l’ordre du jour.

Nous avons réfléchi à un scénario possible pour le prochain forum syndicats/CAD:

1. Pertinence du dialogue social dans le développement au niveau national
2. Stratégies nationales pour l’emploi des jeunes et rôle des partenaires sociaux
3. Comment les donateurs contribuent-ils à la cible 8 en soutenant les initiatives du secteur privé dans le domaine du développement?

Cette présentation a donné lieu aux commentaires et suggestions suivants:

* Comme le gouvernement néerlandais est l’un des donateurs de la Banque asiatique de développement, il serait utile d’accéder au travail effectué à ce sujet par les affiliées néerlandaises;
* Nous devons retrouver notre place dans le dialogue social en tant que syndicats, ce qui est différent des ONG. Nous devons intensifier nos efforts pour établir une alliance avec des gouvernements donateurs favorables qui soutiennent les partenaires sociaux dans le domaine du développement;
* Nous devrions prêter attention aux définitions et parler «d’entreprise» dans le domaine du développement plutôt que de «secteur privé»;
* À l’heure actuelle, nous attachons beaucoup d’importance à la mise en œuvre de programmes du secteur privé, mais nous devons également examiner leur construction. Il faut s’assurer qu’il existe aussi une pratique/un climat satisfaisants du dialogue social dans le pays donateur (par exemple, si l’Espagne met en place un programme de PPP avec une entreprise d’eau du Sud, il est indispensable que la CSA contacte les syndicats espagnols pour faire des recherches sur la question);
* Il existe des corrélations évidentes avec le travail lié à la «redéfinition» de l’aide publique au développement, notamment le soutien total au développement de l’OCDE. Il s’agit d’un axe de travail spécifique et autonome du CAD qu’il ne sera pas possible de discuter pendant le forum syndicats/CAD. Toutefois, le secrétariat assure que ce thème sera étudié.

Conclusions

Le programme provisoire est approuvé par la réunion ouverte de coordination et le secrétariat assurera le suivi avec les vice-présidents du CAD pour finaliser les négociations. Les versions mises à jour seront communiquées.

**Session 3: Dernières informations sur les «partenariats syndicaux» et discussion relative aux prochaines stratégies**

Maresa Le Roux (CGSLB) rapporte les discussions du groupe du travail du RSCD sur les «partenariats syndicaux» réuni le mercredi 23 septembre ([Rapport du groupe de travail sur les partenariats, Bruxelles, 23 septembre 2013](http://www.ituc-csi.org/IMG/ppt/report_from_the_partnerships_wg_meeting_sept_15.ppt)). Les principales questions abordées sont les suivantes:

* Évaluation de la capacité organisationnelle: nous devons continuer de travailler sur un modèle qui nous permette d’adopter des approches cohérentes entre les syndicats. En même temps, il doit s’agir d’un processus général qui privilégie les initiatives partant de la base, et qui ait un lien avec le travail «réel» des syndicats dans le domaine du développement. C’est pourquoi nous proposons d’organiser des séminaires axés sur des thèmes spécifiques (économie informelle, protection sociale, chaînes d’approvisionnement, etc.), pour échanger sur nos expériences et tirer des conclusions sous l’angle de la capacité organisationnelle;
* TUDEP: nous devons améliorer la visibilité de cet outil, rédiger un manuel pour les modérateurs des ateliers sur le TUDEP, donner la priorité à ces principes et à cet outil dans d’autres espaces de discussion (réunions FSI-OSS), et réfléchir à son utilisation dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

**Diego López et Paola Simonetti** font le point sur le renforcement des capacités et la syndicalisation. Ils décrivent les activités actuelles dans les grandes lignes, c’est-à-dire les activités nationales de syndicalisation pour les syndicats de République dominicaine, d’Oman et du Bahreïn, et une activité prochainement mise en place dans les pays pilotes asiatiques (Indonésie et Philippines). En ce moment, le secrétariat du RSCD travaille avec les collègues de l’Académie d’organisation de la CSI pour renforcer la capacité des syndicats de contribuer au travail de l’Académie. Nous avons élaboré ensemble un modèle qui permettra de mettre au point des actions à l’échelle nationale. C’est un travail important pour promouvoir une approche cohérente entre les syndicats sur le renforcement des capacités.

Conclusions

La proposition du groupe de travail sur les «partenariats syndicaux» est approuvée et le secrétariat en assurera le suivi.

**Session 4: Synthèse des possibilités vis-à-vis des programmes financiers de l’UE et échange d’informations sur les stratégies des syndicats**

**Joan Lanfranco (CSI/RSCD)** présente la publication sur les initiatives d’éducation au développement destinées à améliorer la visibilité des syndicats en tant qu’acteurs à part entière en matière d’éducation au développement et de sensibilisation.

Un premier appel a été lancé en juillet pour solliciter la contribution des syndicats. Les projets et les matériels des syndicats seront examinés entre juillet et décembre 2015, et la publication sera rédigée au cours de cette même période; la conception, la mise en page, la traduction et l’impression sont prévues pour début 2016.

L’UE lancera début 2016 un nouvel appel à propositions et cette brochure améliorera la visibilité des actions des syndicats à cet égard. Ce sera également un outil de promotion.

Le RSCD a été invité à la conférence des parties prenantes de la Commission européenne sur l’éducation au développement et la sensibilisation (DEAR), qui réunira environ 70 représentant(e)s des parties prenantes DEAR. L’intention est également de créer un groupe de parties prenantes DEAR et le RSCD tient à en faire partie pour faire entendre la voix des syndicats dans les débats.

**Jeffrey Scott Vogt (Unité juridique de la CSI)** évoque l’appel à propositions de l’Instrument européen pour la démocratie et les droits de l’homme (IEDDH), «Droits humains: engagement des syndicats dans le suivi du SPG» (SPG = Système des préférences généralisées) et le contenu de la proposition de projet actuellement mise au point par la CSI.

Il sera indiqué aux membres du RSCD si ce projet évolue favorablement, en vue d’une éventuelle collaboration pour la mise en œuvre du programme.

**Diego López et Paola Simonetti** donnent des informations sur la participation du RSCD à l’appel à propositions de la Commission européenne, «Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des groupements d’OSC pour organiser des actions coordonnées aux niveaux mondial, régional et/ou national (2017-2020)», afin d’assurer la continuité du programme actuel. Le nouveau programme se baserait sur des conventions-cadres de partenariat et serait présenté en octobre-novembre. La mise en œuvre du programme pourrait alors commencer début 2016.

Conclusions

Il faudrait envoyer au plus vite à Joan tout matériel permettant de contribuer à l’élaboration de la publication sur l’éducation au développement.

Les membres du RSCD seront informés des résultats de l’appel à propositions.

**Session 5: Conclusions finales et mise au point du plan de travail du RSCD pour 2016**

**Paola Simonetti** présente les conclusions finales de la réunion.

*ODD/programme de développement durable pour 2030:*

* Toutes nos organisations devraient s’associer avec leurs gouvernements respectifs pour promouvoir nos priorités concernant les indicateurs. Le groupe de travail en ligne du RSCD est un outil à la disposition de tout le monde pour recueillir et échanger des informations;
* Nous ne savons pas encore comment les gouvernements mettront en œuvre les ODD; par conséquent, les premières activités consisteront à se renseigner sur la situation nationale. À partir de maintenant et jusqu’à la prochaine réunion générale, il faut recueillir ces informations, après quoi une évaluation sera réalisée sur les lignes à suivre;
* Le secrétariat travaillera sur les outils permettant de répondre aux besoins de sensibilisation aux ODD dans le réseau;
* Un séminaire sera organisé en décembre en collaboration avec l’ACTRAV afin d’approfondir la réflexion stratégique sur les engagements à venir pour le réseau dans le cadre du programme de développement durable pour 2030.

*Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement:*

Le processus de contrôle concernera une liste de pays (dont le gouvernement a approuvé la participation) et nous travaillerons avec les coordinateurs/trices des réseaux régionaux de développement du RSCD pour sélectionner des organisations en mesure de participer à ce processus de contrôle.

*Coopération Sud-Sud:*

Il ressort de la conclusion des discussions sur la coopération Sud-Sud que le partenariat syndical devrait intégrer davantage la composante Sud-Sud.

*Forum syndicats/CAD:*

* Les études que nous réalisons ont suscité des réactions positives. Il faudra communiquer les résultats de ces études sur le secteur privé dans le domaine du développement pour favoriser une recherche plus ciblée;
* Le secrétariat va finaliser le programme du forum avec les membres du CAD. Le RSCD s’engage à informer tout le monde sur les prochaines étapes de ce processus.

*Partenariats:*

* En ce qui concerne l’évaluation de la capacité organisationnelle, nous suivrons le travail sur la réalisation de l’outil, pour lequel nous programmerons des séminaires thématiques;
* Pour le TUDEP, nous continuerons d’aider à l’organisation de séminaires au niveau régional, et nous travaillerons également sur une meilleure visibilité de cet outil, qui doit être plus attrayant pour la communication générale.

*Programmes de l’UE:*

* Il est indispensable que chacun envoie à Joan tout matériel qui pourrait être utile pour défendre nos points de vue et améliorer la sensibilisation (en interne, mais aussi en vue du financement);
* Finalement, le nouveau programme du RSCD a été présenté. Nous devrons maintenant suivre le calendrier de la Commission européenne.

Pour finir, Paola Simonetti présente le plan de travail du RSCD jusqu’en décembre 2016.

[Plan de travail du RSCD 2015-2016](http://www.ituc-csi.org/IMG/pptx/tudcn_work_plan_2015-2016_ocm.pptx)

+++++